

Bruxelles, le 17.8.2018
COM(2018) 598 final

ANNEX

ANNEXE

à la

DÉCISION DU CONSEIL

établissant la position à adopter au nom de l'Union concernant les amendements apportés aux annexes de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et au règlement annexé à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), adoptés par le groupe de travail sur le transport de marchandises dangereuses (WP.15) et le comité d'administration de l'ADN

ANNEXE

Proposition	Document de référence	Notification	Objet	Remarques	Position de l'UE
1	ECE/TRANS/WP.15/240	C.N.304.2018 .TR EATIES-XI.B.14	Projets d'amendements des annexes A et B de l'ADR	Consensus technique au sein du groupe de travail sur le transport de marchandises dangereuses (WP.15)	Accepter les amendements.
2	ECE/TRANS/WP.15/240/Add.1	C.N.304.2018 .TR EATIES-XI.B.14	Projets d'amendements des annexes A et B de l'ADR - Addendum (<i>Réédité le 8 juin 2018</i>)	Consensus technique au sein du groupe de travail sur le transport de marchandises dangereuses (WP.15)	Accepter les amendements.
3	ECE/TRANS/WP.15/240/Corr.1	C.N.304.2018 .TR EATIES-XI.B.14	Projets d'amendements des annexes A et B de l'ADR - Corrigendum (<i>Réédité le 8 juin 2018</i>)	Consensus technique au sein du groupe de travail sur le transport de marchandises dangereuses (WP.15)	Accepter les amendements.
4	ECE/ADN/45	C.N.297.2018 .TR EATIES-XI.D.6	Projets d'amendements du règlement annexé à l'ADN	Consensus technique au sein du comité d'administration de l'ADN	Accepter les amendements.

